

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDAT SPECIAL

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation aux élus suivants :

- Madame Hajasoa PICARD (4ème Adjointe), à l'occasion du séminaire européen sur les dispositifs des primo-arrivants mis en place au sein de l'Union Européenne, à Paris, du 13 au 20 avril 2013 ;
- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) à l'occasion d'une mission en Chine, pour la signature d'une convention avec la ville de Taiyan et la Province de Shanxi, du 03 au 10 mai 2013 ;
- Monsieur René Louis PESTEL (7ème Adjoint) à l'occasion d'une mission en Chine, pour la signature d'une convention avec la ville de Taiyan et la Province de Shanxi, du 03 au 10 mai 2013 ;
- Madame Marie Annick ANDAMAYE (15ème Adjointe), à l'occasion d'une mission à Besançon pour le 36ème congrès de l'UNCCAS, du 03 au 08 juin 2013 ;
- Madame Nalini VELOUPOULE MERLO (8ème Adjointe), à l'occasion d'une mission à Angers pour un colloque sur la sécurité, du 04 au 06 juin 2013.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13368-A-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013


Gilbert ANNETTE

OBJET **AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDAT SPECIAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 13/3-68 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

*9 voix contre
(dont 3 votes par procuration)*

pour

↓
Monsieur FOURNEL Dominique, Madame ALLIE Carmen,
Madame TROTET Maryse,
Monsieur BARDIERE Jean-Michel,
Monsieur VICTORIA René-Paul et Madame LOCATE Raziah

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Madame Hajasoa PICARD (4ème Adjointe), à l'occasion du séminaire européen sur les dispositifs des primo-arrivants mis en place au sein de l'Union Européenne, à Paris, du 13 au 20 avril 2013 ;
- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) à l'occasion d'une mission en Chine, pour la signature d'une convention avec la ville de Taiyan et la Province de Shanxi, du 03 au 10 mai 2013 ;
- Monsieur René Louis PESTEL (7ème Adjoint) à l'occasion d'une mission en Chine, pour la signature d'une convention avec la ville de Taiyan et la Province de Shanxi, du 03 au 10 mai 2013 ;

Délibération n° 13/3-68

- Madame Marie Annick ANDAMAYE (15ème Adjointe), à l'occasion d'une mission à Besançon pour le 36ème congrès de l'UNCCAS, du 03 au 08 juin 2013 ;
- Madame Nalini VELOUPOULE MERLO (8ème Adjointe), à l'occasion d'une mission à Angers pour un colloque sur la sécurité, du 04 au 06 juin 2013.

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n°08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13368-B-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013


Gilbert ANNETTE